

Point Informations du 16 novembre 2020

Bonsoir à toutes et tous,

Vous trouverez dans ce document :

- divers états des lieux et informations statistiques locales et nationales
- des sujets issus des dernières audio-conférences locales de mi-novembre
- les cartes nationales sur le télétravail
- le compte-rendu de la dernière audio-conférence nationale du 13 novembre

Bonne lecture à toutes et tous et passez une bonne journée.

Amitiés et fraternité Yves et Christian

Et toujours christian.terrance31@gmail.com christian.terrance@dgfip.finances.gouv.fr et 06 19 35 90 26

État des lieux de la DRFiP 31 du 16 novembre 2020 (celle au 13 peu représentative)

Nombre d'agents (A+, A, B, C) présents ce jour dans les services : 1190 soit 68,5% des effectifs

Nombre d'agents (A+, A, B, C) en activité à leur domicile : 251 soit 14,5%

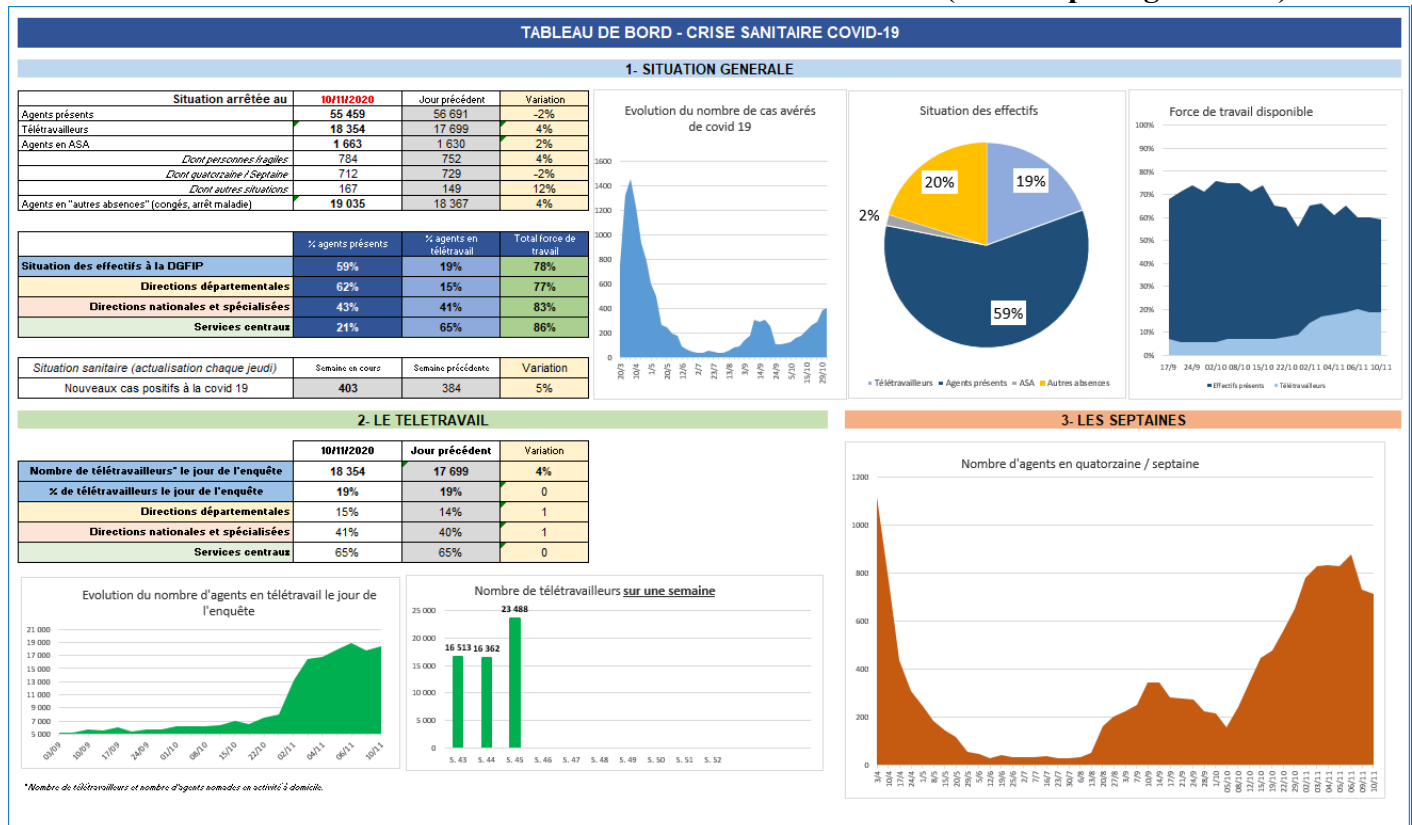
Nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence liée au COVID19 : 19

2 cas positifs ce lundi 50 cas depuis mars 2020

271 agents en absence hors COVID – 31% (congés, maladies... et temps partiels)

375 agents en télétravail au moins 1 jour au cours des 5 derniers jours : 22%

État des lieux de la DRFiP 31 au 10 novembre 2020 (12 et 13 pas significatifs)



Quelques sujets des audios-conférences locales de mi-novembre

Quelques sujets communs à ces deux audios-conférences tant ils sont d'actualité : **Le télétravail et la sécurité sanitaire et sécuritaire**. L'histoire n'est terminée sur aucun des deux sujets mais vous trouverez ci-après quelques éléments qui ressortent des échanges avec l'administration.

Télétravail : comme sur le reste, la statistique encombre les esprits

D'abord le directeur nous répète encore et encore que sa principale préoccupation est la sécurité des agent-e-s et que donc le télétravail est un des instruments de cette sécurité. Évidemment on ne le soupçonne pas de se moquer de la santé des agent-e-s de la DRFiP 31. Mais il faudrait qu'il le dise un peu moins parce qu'il n'a pas et/ou ne se donne pas les moyens de ce qu'il allègue.

Le 6 novembre on en était à 11 % de télétravail et le 13 novembre on passe à 21 %.

Jolie progression qui masque **une supercherie** à savoir l'inclusion (sur ordre de la DG) des travailleurs habituellement « nomades » (huissiers, géomètres, contrôle fiscal) dans le pourcentage des télétravailleurs dès lors qu'ils ne sont pas physiquement au bureau !!!

Et plus largement **la grosse supercherie** c'est que ces chiffres n'ont que peu de sens si l'on parle de sécurité sanitaire parce que cela ne nous dit pas combien de jours sont réellement télétravaillés pour que le maximum d'agent-es soient hors des bureaux et donc moins soumis et/ou moins cause de contamination. Et pour clôturer le tout, **le gouvernement vient mettre une nouvelle pression ce lundi 16 novembre**, comme le rapporte Acteurs Publics <https://www.acteurspublics.fr/articles/le-gouvernement-veut-un-agent-de-letat-sur-deux-en-teletravail-pendant-le-confinement>

Ben oui, c'est compliqué avec une Élisabeth Borne ministre du travail qui dit aux entreprises « vous faites pas le boulot sur le volume de télétravail, on va vous contrôler et vous pénaliser » quand l'État employeur n'est pas foutu de se mettre au diapason de la pire des entreprises en la matière...

Alors comme le matériel n'est toujours pas suffisant, que les délais entre sa livraison et la mise en route réelle n'est pas si simple et qu'il y a encore des réticences, ils vont continuer à trafiquer les chiffres.

En réalité **plusieurs problèmes se sont percutés et se percutent encore aujourd'hui** :

- l'attitude de la direction et d'une partie des chefs de services ;
- le niveau d'équipement à disposition ;
- le ressenti et la volonté des agent-e-s.

Sur l'attitude de la hiérarchie, nous avons vraiment eu le retour clair qu'une partie de la hiérarchie ne prenait pas conscience du problème sanitaire posé et, en panique, voulait à tout prix avoir ses agent-e-s au bureau. Il en est ressorti qu'il a fallu marteler la nécessité d'un message clair de la direction (parvenu enfin début novembre) pour que l'on dépasse les seuls 1 ou 2 jours maximum qu'accordaient en général les chefs de services. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés d'organisation du travail, du ressenti d'une partie des agent-e-s comme de l'impréparation inhérente à ce moment. Mais si la question est de préserver la santé des populations et bien on ne se pose pas les mêmes questions : on agit le plus efficacement possible.

Le directeur après ces premières interpellations nous dit « *je me fous de la comparaison de pourcentages entre services, il faut prendre conscience du danger sanitaire avant tout, on doit augmenter le volume de jours de télétravail à 3 minimum* ». Eh bien c'est raté la ministre elle en veut 5 !!!

Sur l'équipement à disposition,

Nous en avons fait le constat et l'avons écrit dans nos messages : Comment se fait-il qu'il y ait **un si grand décalage entre les bureaux de Centrale et les directions** (le 10/11 65 % de télétravail en Centrale et 15 % en directions départementales) ? Il n'y a pas que cette réponse, mais elle nous semble évidente : la Centrale s'est servie en ordinateurs en priorité et les directions locales attendent. Et maintenant le DG met lui aussi la pression aux directions locales pour que le chiffre montre parce qu'il a du se faire gronder par la ministre !!!

Pour mémoire sur les PC portables il y avait jusqu'alors 400 postes de travail à distance au total avec 247 conventions et 150 « nomades ». Il restait à déployer (c'est en cours) 80 ordinateurs de passage à l'ESI et 40 qui arrivaient dans la semaine. Enfin, 630 ordinateurs supplémentaires devraient arriver avant fin 2020.

Sur les **téléphones portables** la direction en a livré 20 la semaine dernière et en a commandé 100 supplémentaires à livrer dès réception.

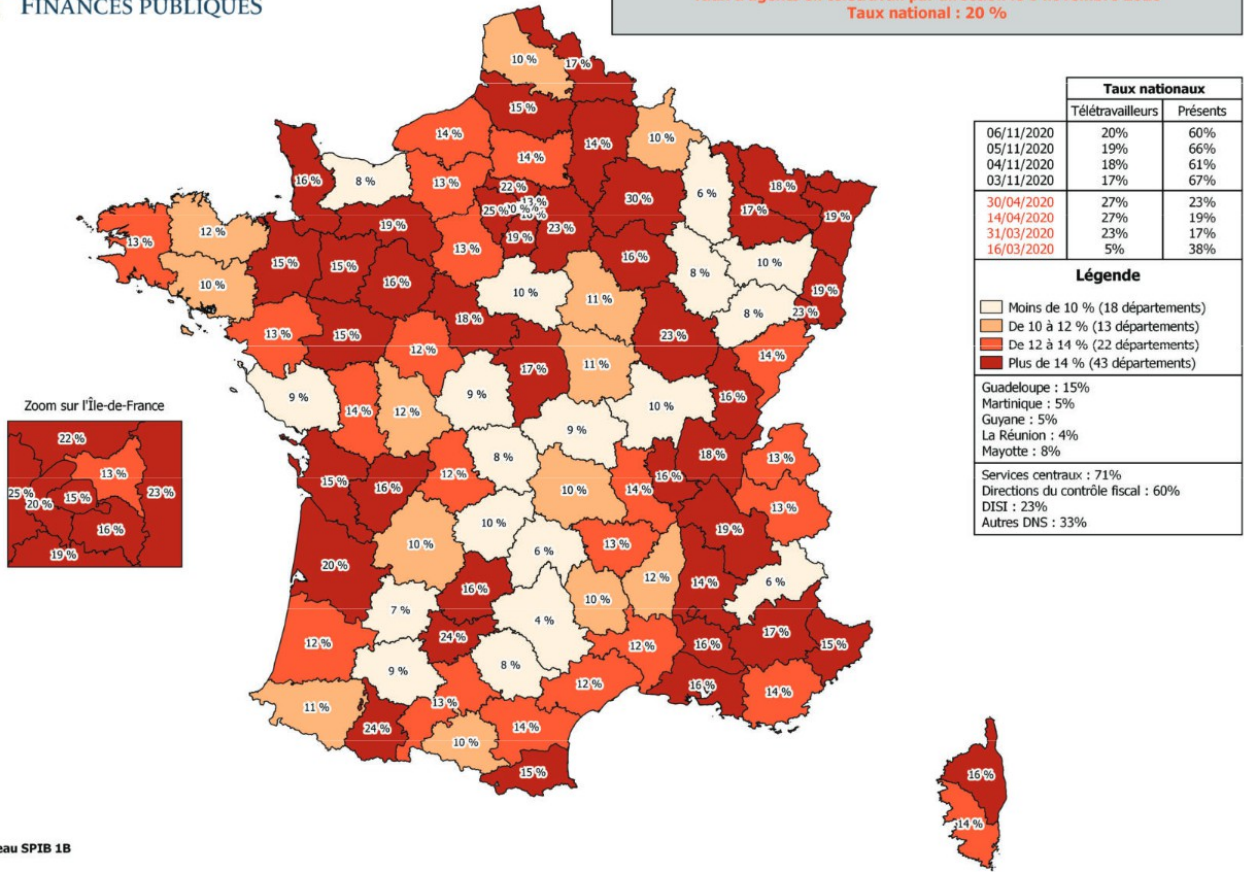
Sur le ressenti et la volonté des agent-e-s

D'abord comme toute la population les agent-e-s de la DRFiP 31 ne sont pas du tout dans le même état d'esprit que lors du premier confinement. Ils sont comme tout le monde ils en ont marre.

Ensuite les peurs et décisions du printemps qui poussaient d'aucuns à réclamer à cor et à cri le télétravail ont évoluées. Les télétravailleurs déjà installés ont souffert d'une si grande séparation d'avec leurs collègues, leur lien social au travail et ne veulent plus télétravailler 5/5. Les télétravailleurs en attente de matériel ont du coup un peu de recul pour avoir les mêmes craintes. Quant à celles et ceux qui ne veulent pas télétravailler ils sont sans doute bien plus nombreux que tout le monde le pensait. Sans compter l'anarchie qui règne dans l'organisation du travail et l'absence de compensation de l'État sur les frais engagés à sa place.

Les cartes nationales sur le télétravail

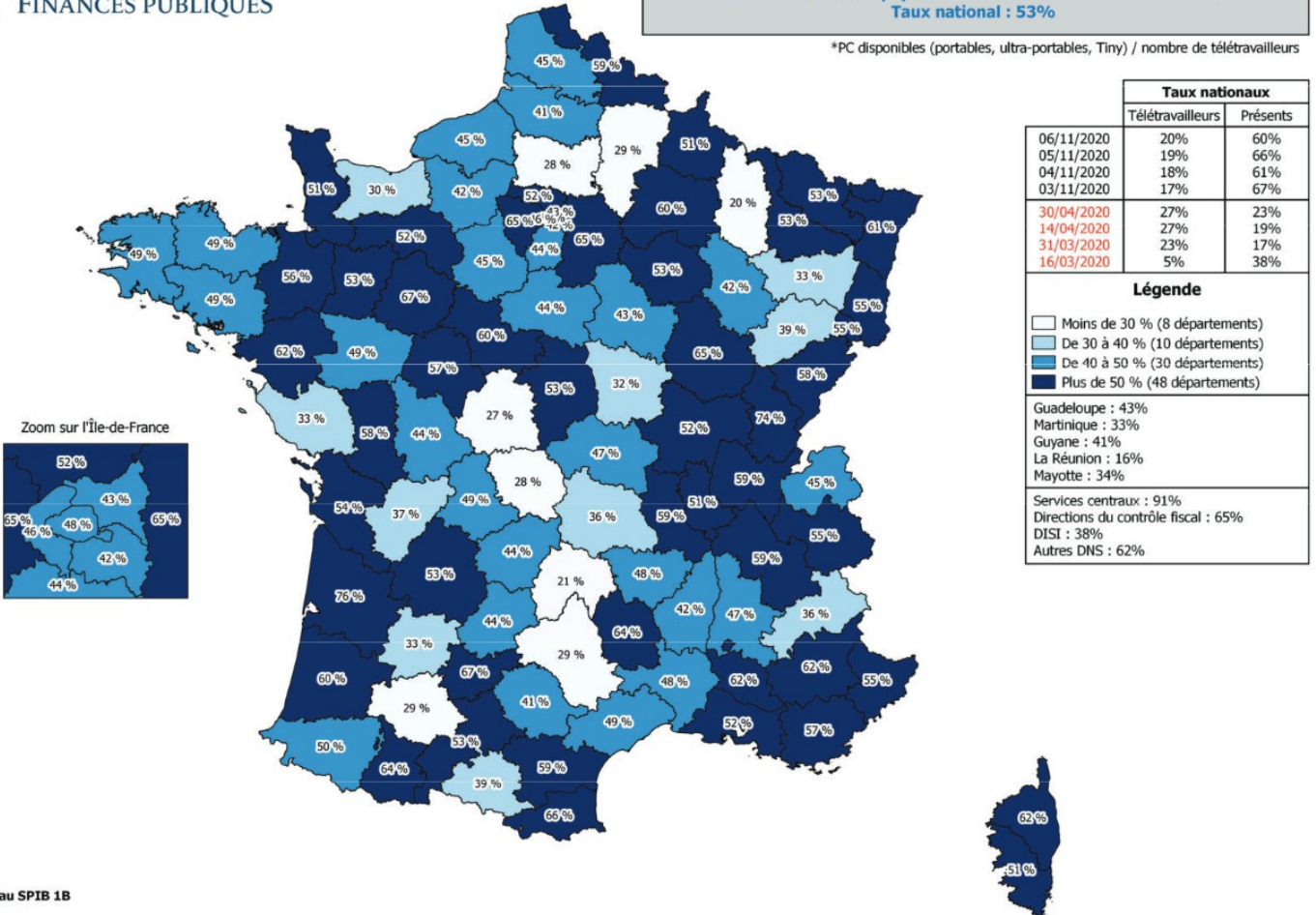
Taux d'agents en télétravail par direction le 6 novembre 2020
Taux national : 20 %



Bureau SPIB 1B

Taux d'utilisation des équipements de télétravail au 6 novembre 2020*
Taux national : 53%

*PC disponibles (portables, ultra-portables, Tiny) / nombre de télétravailleurs



Bureau SPIB 1B

Sécurité sanitaire et sécuritaire : en plein cœur des contradictions

« *Tout le monde au boulot* » était la plainte du gouvernement, de la DG et des directions locales juste avant ce nouveau confinement. Et là, comme nous venons de le voir avec le télétravail ça va quasiment être « *Tout le monde à la maison* ». Si on y ajoute une autre plainte des mêmes impétrants « *Les usagers n'ont plus besoin de venir dans les services alors on ne fait que du rendez-vous* » alors que les files d'attente devant les CFP sont toujours aussi impressionnantes, on a un magnifique cocktail explosif tant du point de vue de la santé que de la possible violence des rapports à l'administration et donc ses agents.

Certains services ont augmenté les fermetures de leurs portes pour cause de... télétravail et donc d'absences et on peut comprendre que l'équation soit difficile à résoudre. Et comme la direction s'entête avec ses rendez-vous qu'on lui avait promis être un enfer à gérer concomitamment avec les flux « normaux ».

Sauf que les vrais gens ont besoin de nous et qu'ils viennent dans les services et il faut donc encore et encore recruter des vigiles pour assurer la sécurité devant les CFP. Après ça plus de crédits pour des travaux d'auxiliaires pourtant indispensables, par exemple au courrier de la rue des lois...

Bel exemple de contradiction, la campagne CFE coïncée entre l'angoisse des entreprises et le fameux « *accueil exclusif sur rendez-vous* » des SIE. Si l'on cumule les erreurs liées au dégrèvement automatique, les consignes en général postérieures aux annonces gouvernementales, « *les mesures de clémence et d'écoute* » nécessaires mais imprécises dont le gracieux qu'il faut « *malgré tout regarder au cas par cas* », ça fait juste un peu d'accueil à prévoir dans des files d'attente où la tension ne va pas baisser.

Bref, la situation est peut-être exceptionnelle mais elle fait la démonstration que les théories échafaudées dans les ministères et relayées avec zèle dans les directions s'effondrent face aux réalités.

Cela n'empêche pas DG et directions de poursuivre la mise en œuvre du **Nouveau Réseau de Proximité** dès le 1^{er} janvier prochain. Le directeur nous dit : « *L'Inspecteur Hygiène et Sécurité a les plans en mains, (c'est vrai que dans la période c'est une priorité pour lui dans la période !!!) et on peut tout mener de front. Si on se rend compte que des choses sont impossibles on avisera* ».

Comment dire à nouveau comme dans notre liminaire à la première audio-conférence :

« *... Au lieu de parler de faute grave, nous aurions pu dire que c'était :*

- *Irrationnel, mais nous aurions fait erreur parce que vous êtes dans une rationalité idéologique ;*
- *Inconscient, mais nous aurions fait erreur parce que vous avez parfaitement conscience de ce que vous faites quand vous ne le revendiquez pas ;*
- *Inconséquent, mais nous aurions fait erreur parce que c'est conforme à votre logique et pas du tout en contradiction avec vous-mêmes ;*
- *Irresponsable, mais nous aurions fait erreur parce que vos actions sont faites en conscience et en responsabilité de vos actes, fussent-ils... irresponsables. »*

Compte-Rendu audio-conférence nationale DG/Syndicats du 13 novembre

Visioconférence avec notre Directeur Général, un vendredi 13 : agacement plutôt que jour de chance...

L'ambiance globale de ce troisième rendez-vous dans la période de reconfinement, organisé en visio, était à l'agacement mais surtout à l'agacement de notre directeur général.

Pour Solidaires Finances Publiques, à ce rythme, entre menaces, sujets non abordés par manque de temps, le confinement risque de paraître bien long... Mais, malgré toutes ces tentatives d'intimidation, notre ténacité restera intacte !

En amont de la réunion, nous avons adressé une liste de sujets à aborder pour lesquels certaines réponses nous ont été données.

Pour les autres, nécessitant une expertise plus longue, la DGFIP nous apportera les réponses ultérieurement.

– **Concernant notre demande d'assouplissement de l'agenda social** : il est à l'étude et va nous être communiqué rapidement,

– **Concernant le télétravail** : nous avons rappelé les propos tenus par notre Directeur Général : « *Je sais que certaines et certains d'entre vous sont en effet encore hésitants quant à une pratique de 5 jours par semaine. Je peux le comprendre mais la pandémie nous contraint : à nous de relever le défi du maintien des collectifs à distance, de l'attention aux personnes isolées, d'un reporting sur l'activité sans pour autant verser dans la surveillance excessive* », pour insister sur le fait qu'actuellement des chefs de service, dans **leur zèle managérial**, imposent tant aux télétravailleurs qu'aux agents en présentiel un suivi journalier de leur activité, tâche par tâche, sur la base d'un tableau individuel de suivi visible par l'ensemble du collectif de travail. Pour Solidaires Finances Publiques, cette pratique est inacceptable. Ces pratiques caractérisent les soupçons

pesant sur les télétravailleurs « qui ne travailleraient pas vraiment », et vont automatiquement provoquer une forme de dégoût qui incitera de nombreux collègues à refuser quelque forme de télétravail que ce soit. Cette situation pourrait les amener à se mettre en danger sanitaire parlant.

Nous avons demandé une cartographie des taux d'équipement par département et que les agents nomades (itinérants exerçant des missions à distance) ne soient pas intégrés dans les statistiques des télétravailleurs actuels.

Réponse : *le télétravail est en progression. L'objectif est d'atteindre 50 % des missions télétravaillables exercées effectivement en télétravail.*

D'après la DG, les consignes données au réseau n'ont pas changé : pendant la crise sanitaire, la jauge à atteindre est bien de 5 jours sur 5 en télétravail. Face à nos remarques sur le sujet et la réalité du terrain, notre DG n'a pas masqué son agacement et a précisé que s'il le fallait, il n'hésiterait pas à enclencher des procédures coercitives en la matière ! Nous lui avons signalé (collectivement) que favoriser l'acceptation valait bien mieux que la coercition...

Un protocole de télétravail en situation de crise est en concertation avec les organisations syndicales. Il n'est pas encore arrêté, mais des ajouts (comme la notion de droit à la déconnexion) ont déjà été intégrés.

La cartographie va nous être transmise.

Concernant les travailleurs nomades, la DG a choisi de les « classer » télétravailleurs dès lors qu'ils ne sont pas au bureau. Outre que cette décision trouble les états statistiques du nombre de télétravailleurs, elle pose problème quant à la réalité de l'activité et sa traduction dans le logiciel de suivi des positions administratives, et interroge sur les suites qui pourraient être données à un éventuel incident (contamination, accident de service, etc) dont pourrait être victime un agent nomade, mais répertorié comme télétravailleur, donc censé être chez lui.

Le DG n'a pas eu l'air troublé par cette situation, tant et si bien qu'il n'a même pas esquissé la moindre réponse ou la moindre remarque.

– **Concernant la mise en place d'un pool téléphonique à la DRFiP35 :** cette organisation implique le regroupement en un même lieu des agents dans des conditions sanitaires qui ont conduit les organisations syndicales du département à déposer un droit d'alerte et les agents à faire valoir leur droit individuel de retrait. Pour Solidaires Finances Publiques, dans la période de crise sanitaire actuelle et en sachant que ces agents peuvent très facilement assurer la permanence téléphonique souhaitée depuis leur poste habituel de travail, c'est un non-sens voire de l'irresponsabilité que de mettre ce pool en place actuellement. Un autre CHSCT se tiendra avec l'intervention de la médecine du travail pour statuer.

Réponse : *l'ISST et l'ARS ont confirmé que cette nouvelle organisation est en conformité avec les règles sanitaires à respecter. De ce fait, il n'y a pas de droit de retrait à faire valoir.*

Solidaires Finances Publiques restera vigilant sur le sujet et apportera tout le soutien nécessaire aux agents concernés.

– **Concernant les frais de repas :** la consigne est claire, en cas de fermeture d'un restaurant administratif, les agents pourront faire des demandes de remboursement dans FDD à la hauteur de 17,50€.

– **Concernant les concours se déroulant en novembre :** depuis le reconfinement, nous avons alerté la DG sur plusieurs problématiques. Pour les concourant.es (sans parler des risques encourus de prendre les transports en commun), nous avons abordé **les problèmes liés aux transports** dont l'offre se réduit ; **les problèmes liés aux hébergements** quand de nombreux hôtels sont fermés ; **les problèmes pour manger** quand les restaurants sont fermés ; et une autre problématique majeure concernant les **personnes vulnérables** qui y sont inscrites. Dans la mesure où leur état de santé ne leur permet pas de se rendre au centre d'examen désigné, que prévoit l'administration pour leur permettre de participer aux épreuves ?

Pour Solidaires Finances Publiques, la DG doit envisager d'organiser les concours au plus proche des lieux de domicile des concourant.es afin de limiter tous les risques sanitaires et limiter les situations de stress induites par des problématiques logistiques. Dans le cas contraire, elle doit reporter les épreuves.

Réponse : *pour les personnes vulnérables, un protocole est à l'étude et sera bientôt connu. Pour les autres, aucune prise en compte des considérations. Article 242, chacun se débrouille comme il veut, qui peut se résumer avec un D comme « Débrouille-toi tout seul » !*

Pour Solidaires Finances Publiques, cette réponse est inacceptable.

– **Concernant la fermeture d'Helios** pour cause de maintenance (programmée depuis le 24 juillet), pour les 12 et 13 novembre : nous avons collectivement déploré l'information tardive des chefs de service (pour certains, le mardi matin) qui n'a pas permis à tous les services de s'organiser pour que tous les agents bénéficient de l'ASA. Si nous avons salué cet accord, nous avons déploré, une fois de plus, cette désorganisation, cette absence d'anticipation et de prise en considération pourtant largement faisable.

Nous avons demandé que les agents ne pouvant pas obtenir cette ASA pour cause de nécessité de service,

puissent avoir un crédit d'heures à leur compteur et puissent la poser avant la fin de l'année.

Réponse : *le Directeur Général, fortement agacé, n'a retenu que notre insatisfaction. Il n'a pas répondu à notre demande.*

Pour Solidaires Finances Publiques, nous devons signaler cette rupture d'égalité entre les agent.es induite par l'absence d'anticipation... N'ayant pas obtenu de réponse, nous allons resolliciter la DG sur le sujet.

– **Concernant la formation continue :** au moment du reconfinement, la formation continue a été suspendue jusqu'au 15 novembre. Qu'en est-il ?

Réponse : *la formation va reprendre mais l'offre sera fortement réduite aux modules considérés comme essentiels, liés (par exemple) à l'arrivée de nouveaux agent.es ou à des évolutions législatives. Seulement 30 % de l'offre de formation continue sera maintenue dans les prochaines semaines afin de se concentrer sur la formation initiale.*

Pour Solidaires Finances Publiques, la réponse est restée vague et nous n'avons pas eu le temps d'aborder les problématiques de transports, d'hébergements, de risques sanitaires, etc. Une partie de ces formations se feront-elles en distanciel ? N'ayant pas eu la possibilité d'engager la discussion, nous reviendrons sur le sujet dans les instances ad-hoc et nous communiquerons les informations au fil de l'eau.

– **Concernant les problématiques des accueils physiques :** nous avons alerté la DG sur les difficultés induites par le maintien des accueils généralistes aux guichets du réseau, entraînant des problèmes de sécurité sanitaire mais aussi de sécurité d'ordre général. Le climat anxieux du reconfinement entraîne des réactions parfois violentes aux guichets de nos services. Nous demandons des éclaircissements sur les prérogatives en matière d'accueil : sur rendez-vous uniquement ou pas ?

Réponse : *la doctrine est toujours la même, elle n'a pas changé. Il ne doit pas y avoir de file d'attente et la priorité est de prendre des rendez-vous. Mais, si le contexte local le permet (en lien avec le Préfet par exemple), l'accueil généraliste sans rendez-vous est possible. Il faut faire preuve d'« intelligence organisationnelle et collective ».*

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'en demeure pas moins que des situations de crispation existent, avec un risque sanitaire accru et un danger physique pour les personnels confrontés à une certaine agressivité de la part des redevables. Les services confrontés à des affluences trop importantes devraient pouvoir suspendre au moins momentanément l'accueil généraliste.

– **Concernant l'exercice du dialogue social :** nous avons interpellé la DG sur le fait que les organisations syndicales avaient le sentiment que la seule mission confinée à la DGFIP était l'activité syndicale ! (par exemple : interdiction de faire des HMI avec plus de 6 personnes quand les services peuvent fonctionner sans limitation du nombre de personnes)

Réponse : *notre Directeur Général a été fortement courroucé par ces remarques unanimes. La Direction Générale ne tient plus aucune réunion à plus de 6 personnes, il est donc normal que les HMI éventuelles ne dépassent pas cette jauge.*

Pour Solidaires Finances Publiques (et les autres OS), cette jauge n'étant pas préconisée par la DGAFP, elle revient à considérer que seules les OS pourraient être vecteurs de propagation du virus... nous lui avons souligné que nous pouvions seulement reconnaître transmettre le virus de la contestation !

Les équipes militantes, quelles que soient leurs activités, veillent à respecter les gestes de protection et les mesures sanitaires.

Les sujets suivants évoqués par courrier feront l'objet d'une réponse ultérieure :

– Il semblerait que la DDFIP du 62 refuse de fournir aux OS locales les chiffres relatifs à la situation des effectifs dans le département en lien avec la situation sanitaire.

– Concernant le contrôle fiscal, nous n'avons pas eu de réponse à notre courrier du 4 novembre qui fait état d'inquiétudes fortes des personnels au regard de l'exercice de leur mission dans le contexte actuel. Nous exigeons des messages clairs de la part de l'administration.

– Nous interpellons la DG sur la situation de la DVNI pour laquelle le télétravail sur 5 jours ne devrait pas poser de difficulté mais pour lequel il est demandé au personnel (tous grades confondus) de revenir au moins 1 à 2 jours par semaine.

– Une demande d'éclaircissement sur la cellule psychologique a été faite sur le fait que l'on demande l'appartenance syndicale lors de ces entretiens qui doivent rester anonymes.

En fin de séance, nous avons suggéré, pour participer à la lutte contre le risque pandémique, que l'administration mette en place des tests antigéniques afin de tester, tracer et isoler mais, sur le sujet, aucune réponse...

La date du prochain rendez-vous n'est pas connue à ce jour.